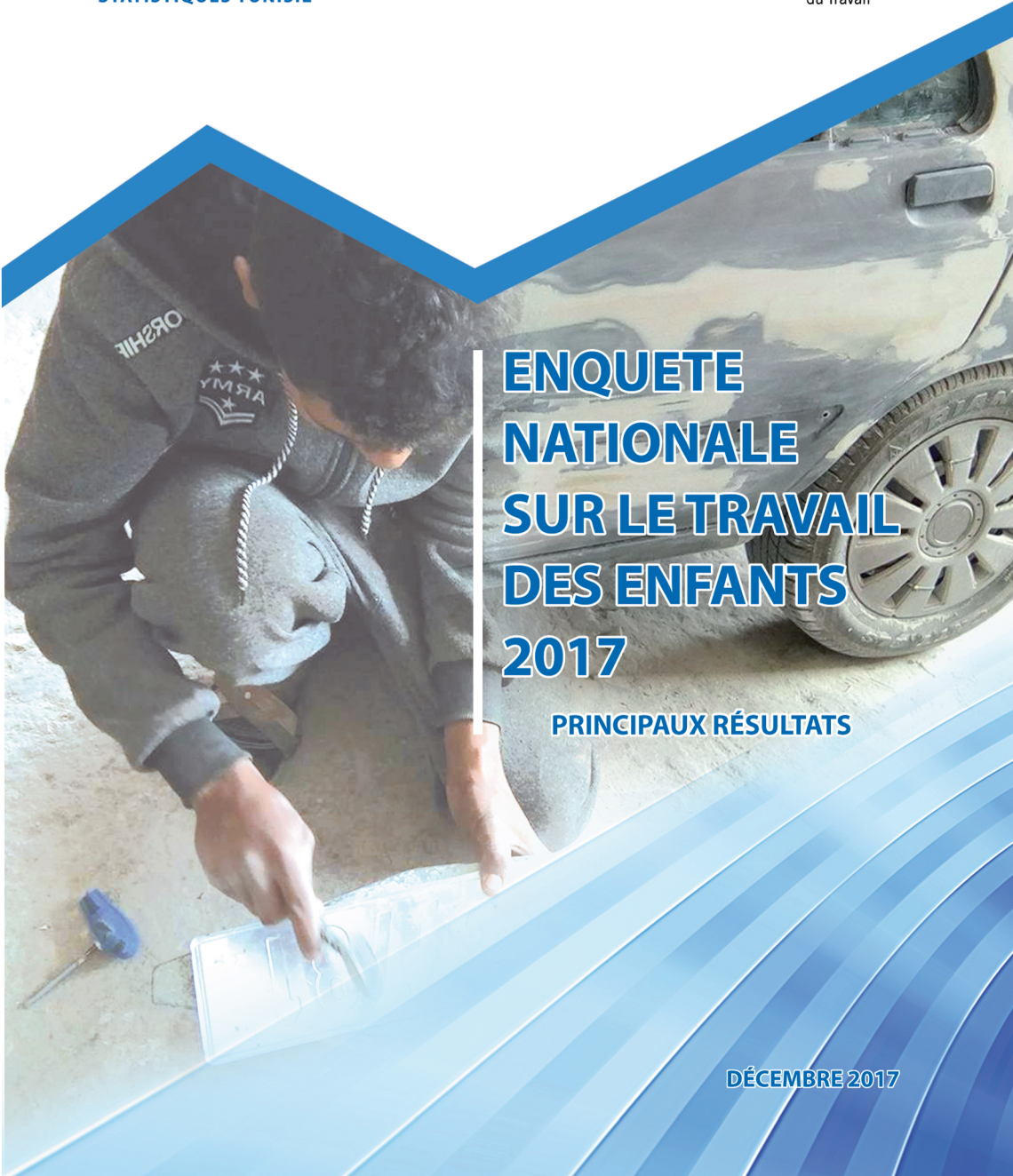




# ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS 2017

**PRINCIPAUX RÉSULTATS**

**DÉCEMBRE 2017**





# Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017

PRINCIPAUX RESULTATS

Décembre 2017

Institut National de la Statistique  
Service des Principes et droits fondamentaux au travail  
Organisation internationale du Travail

Copyright © Institut National de la Statistique et l'Organisation Internationale du Travail  
Première édition 2017

## **DROITS ET LICENCES**

Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée soit au Bureau International du Travail (BIT) à l'adresse suivante: Publications BIT (Droits et Permissions), Bureau International du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org); soit à l'Institut National de la Statistique (INS) de la Tunisie à l'adresse suivante 70, rue Ech-cham BP 265 CEDEX, Tunis, Tunisie, ou par courriel: [ins@ins.tn](mailto:ins@ins.tn). Les demandes de traduction devront être adressées au BIT, agissant au nom des deux institutions, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

## **TOUS DROITS RESERVES**

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'INS et du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

L'INS et le BIT n'ont aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou d'omission ou pour toute conséquence liée à l'utilisation des données.

## **BIT/FUNDAMENTALS; INS**

*Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie de 2017 - Principaux résultats* / Bureau International du Travail, Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS), Institut National de la Statistique de la Tunisie (INS); République Tunisienne - Tunis: BIT, 2017

ISBN 978-92-2-230999-3 (Imprimé) ; 978-92-2-231000-5 (Web PDF)

International Labour Office; Fundamental Principles and Rights at Work Branch; Institut National de la Statistique de la Tunisie

*Données de catalogage du BIT*

Photo de couverture © Institut National de la Statistique  
Conception par Institut National de la Statistique  
Imprimé en Tunisie

# Sommaire

|                                                                                                                                                                                          |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Remerciements.....</b>                                                                                                                                                                | <b>v</b>   |
| <b>Avant-Propos.....</b>                                                                                                                                                                 | <b>vii</b> |
| <b>1. Introduction.....</b>                                                                                                                                                              | <b>1</b>   |
| <b>2. Contexte National.....</b>                                                                                                                                                         | <b>1</b>   |
| <b>3. Méthodologie de l'Enquête.....</b>                                                                                                                                                 | <b>2</b>   |
| <b>4. Concepts et Définitions.....</b>                                                                                                                                                   | <b>2</b>   |
| <b>5. Activités des enfants.....</b>                                                                                                                                                     | <b>5</b>   |
| 5.1. Distribution des enfants âgés de 5 à 17 ans.....                                                                                                                                    | 5          |
| 5.2. Distribution des enfants économiquement occupés.....                                                                                                                                | 6          |
| 5.3. Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans.....                                                                                                                           | 8          |
| 5.4. Tâches ménagères chez les enfants âgés de 5 à 17 ans.....                                                                                                                           | 9          |
| 5.5. Activités des enfants : combinaison de l'activité économique et la<br>scolarisation des enfants.....                                                                                | 11         |
| <b>6. Caractéristiques des enfants économiquement occupés.....</b>                                                                                                                       | <b>14</b>  |
| 6.1. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés par secteur d'activité                                                                                                            | 14         |
| 6.2. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés par occupation.....                                                                                                               | 16         |
| 6.3. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés et statut dans<br>l'occupation.....                                                                                               | 17         |
| 6.4. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés et nombre moyen<br>d'heures travaillées par semaine.....                                                                          | 18         |
| <b>7. Travail des enfants et travaux dangereux effectués par les enfants<br/>    âgés de 5 à 17ans.....</b>                                                                              | <b>19</b>  |
| 7.1. Caractéristiques des enfants âgés de 5 à 17 ans dans le travail des enfants..                                                                                                       | 20         |
| 7.2. Caractéristiques des enfants âgés de 5 à 17 ans du travail dangereux.....                                                                                                           | 22         |
| <b>8. Caractéristiques éducatives.....</b>                                                                                                                                               | <b>24</b>  |
| 8.1. Taux de scolarisation pour les enfants âgés de 6 à 17 ans non occupés<br>économiquement, occupés économiquement, dans le travail des enfants<br>incluant les travaux dangereux..... | 24         |
| 8.2. Enfants âgés de 6 à 17 ans qui n'ont jamais fréquentés l'école.....                                                                                                                 | 25         |
| 8.3. Enfants âgés de 6 à 17 ans qui ont abandonné l'école.....                                                                                                                           | 25         |
| <b>9. Conclusion.....</b>                                                                                                                                                                | <b>26</b>  |
| <b>Annexe.....</b>                                                                                                                                                                       | <b>27</b>  |



# Remerciements

Le comité de pilotage tient à remercier l'Institut National de la Statistique Tunisie pour son expertise d'implémentation de toute l'enquête de travail des enfants de 2017 sur terrain et l'analyse de ses données. Les remerciements s'adressent également au Bureau International de Travail pour son appui financier et technique et tous les membres du comité technique de l'enquête ainsi à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette enquête.

Ce rapport a été financé par le ministère du travail des Etats-Unis (United States Department of Labor (projet GLO 13/21/USA)).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.



## Avant-Propos

La Tunisie s'est engagée à lutter contre le travail des enfants en ratifiant les conventions internationales suivantes : la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1992, la Convention de l'OIT n°138 sur l'âge minimum d'accès à l'emploi en 1995, et la Convention de l'OIT n°182 sur les pires formes de travail des enfants, en 2000. Dans le cadre de ces engagements, la Tunisie a établi un cadre législatif et institutionnel pour la protection des enfants à travers la réforme du Code du Travail, l'élaboration d'un Code pour la Protection de l'Enfance, la loi sur l'éducation obligatoire et la législation en matière de promotion sociale.

Cet engagement national a été réitéré dans la nouvelle Constitution de janvier 2014 qui stipule dans son article 47 que «le droit à la dignité, à la santé, aux soins, à l'éducation et à l'enseignement est garanti à l'enfant vis-à-vis de ses parents et de l'État. L'Etat doit garantir toute forme de protection à tous les enfants sans discrimination et en fonction de leur intérêt supérieur.»

Le Bureau International du Travail (BIT) a soutenu le processus tripartite et participatif d'élaboration d'un Plan d'Action National de lutte contre le travail des enfants (PAN-TN) officiellement approuvé par le gouvernement et les partenaires sociaux en janvier 2016. Ce PAN-TN constitue, ainsi le cadre national de référence pour la lutte contre le travail des enfants dans le pays.

L'analyse approfondie de la problématique du travail des enfants et de sa prévalence en Tunisie, ainsi que l'identification du profil des enfants en situation de travail nécessitent la disponibilité d'un certain nombre d'informations quantitative et qualitative selon différentes dimensions. Or jusqu'à ce jour, la production statistique nationale dans ce domaine accuse un retard important et la connaissance de l'ampleur de la question du travail des enfants demeure incomplète.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-TN, notamment en ce qui concerne l'analyse de la prévalence du travail des enfants, le gouvernement tunisien avec l'appui technique et financier du BIT confie à l'INS la réalisation d'une première enquête en Tunisie sur le phénomène. Elle est réalisée auprès des ménages pour collecter des informations nécessaires à ce sujet, à la fois, important et sensible pour les plans politique et social.

Pour mener à bien cette enquête, un Comité Technique d'Exécution (CTE) issu du comité du pilotage du PAN-TN (COPIL) a été mis en place pour assister à l'INS dans les travaux de conception, d'exécution, d'exploitation et d'analyse des données. Ce comité est formé principalement des représentants du Ministère des Affaires Sociales, du Centre de Recherche et des Etudes Sociales (CRES), de l'Institut National de la Statistique et du BIT. L'INS a bénéficié de l'appui conséquent des experts du BIT.

## Carte de la Tunisie



Tableau 1: Principaux résultats de l'Enquête Nationale du Travail des Enfants en Tunisie, 2017

|                 |                 |                | Popula-<br>tion totale<br>d'enfants<br>âgés de 5 à<br>17 ans | Enfants<br>économi-<br>quement<br>occupés | Desquels:<br>enfants<br>dans le<br>travail des<br>enfants | Desquels:<br>enfants<br>dans les<br>travaux<br>dangereux |
|-----------------|-----------------|----------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| TOTAL           |                 | Nombre         | 2.273.200                                                    | 215.700                                   | 179.900                                                   | 136.500                                                  |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 9,5                                       | 7,9                                                       | 6,0                                                      |
| GROUPE<br>D'ÂGE | 5-12 ans        | Nombre         | 357.200                                                      | 76.500                                    | 76.400                                                    | 45.000                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 5,4                                       | 5,4                                                       | 3,2                                                      |
|                 | 13-15 ans       | Nombre         | 1.551.700                                                    | 63.600                                    | 51.200                                                    | 39.200                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 12,8                                      | 10,3                                                      | 7,9                                                      |
|                 | 16-17 ans       | Nombre         | 364.300                                                      | 75.500                                    | 52.300                                                    | 52.300                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 20,7                                      | 14,3                                                      | 14,3                                                     |
| SEXE            | Garçon          | Nombre         | 1.175.400                                                    | 130.700                                   | 113.800                                                   | 86.800                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 11,1                                      | 9,7                                                       | 7,4                                                      |
|                 | Fille           | Nombre         | 1.097.800                                                    | 85.000                                    | 66.100                                                    | 49.700                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 7,7                                       | 6,0                                                       | 4,5                                                      |
| MILIEU          | Communal        | Nombre         | 1.489.600                                                    | 70.900                                    | 56.700                                                    | 43.100                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 4,8                                       | 3,8                                                       | 2,9                                                      |
|                 | Non<br>communal | Nombre         | 783.600                                                      | 144.800                                   | 123.200                                                   | 93.400                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 18,5                                      | 15,7                                                      | 11,9                                                     |
| REGION          | Grand tunis     | Nombre         | 478.300                                                      | 32.100                                    | 25.900                                                    | 19.300                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 6,7                                       | 5,4                                                       | 4,0                                                      |
|                 | Nord -Est       | Nombre         | 314.900                                                      | 23.000                                    | 17.900                                                    | 13.500                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 7,3                                       | 5,7                                                       | 4,3                                                      |
|                 | Nord -Ouest     | Nombre         | 227.200                                                      | 67.800                                    | 63.000                                                    | 55.900                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 29,8                                      | 27,7                                                      | 24,6                                                     |
|                 | Centre -Est     | Nombre         | 580.900                                                      | 29.800                                    | 22.600                                                    | 17.200                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 5,1                                       | 3,9                                                       | 3,0                                                      |
|                 | Centre -Ouest   | Nombre         | 330.500                                                      | 51.800                                    | 41.600                                                    | 23.000                                                   |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 15,7                                      | 12,6                                                      | 7,0                                                      |
|                 | Sud-Est         | Nombre         | 220.300                                                      | 8.200                                     | 6.500                                                     | 5.400                                                    |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 3,7                                       | 2,9                                                       | 2,4                                                      |
|                 | Sud-Ouest       | Nombre         | 121.100                                                      | 2.900                                     | 2.400                                                     | 2.200                                                    |
|                 |                 | Prévalence (%) |                                                              | 2,4                                       | 2,0                                                       | 1,8                                                      |

Source: Enquête Nationale du Travail des Enfants en Tunisie, 2017



## 1. Introduction

L'Institut National de la Statistique (INS) a réalisé l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE, 2017), durant le deuxième trimestre de l'année 2017, en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT). Cette enquête est la première en son genre en Tunisie. Elle couvre un échantillon de 12.720 ménages ; soit 9.400 enfants âgés de 5 à 17 ans.

Cette enquête permet d'avoir des désagréations par sexe, par milieu de résidence Communal/ Non communal<sup>1</sup>, par âge, et avec une représentativité au niveau des grandes régions (Grand Tunis<sup>2</sup>, Nord-Est<sup>3</sup>, Nord-Ouest<sup>4</sup>, Centre-Est<sup>5</sup>, Centre-Ouest<sup>6</sup>, Sud-Est<sup>7</sup> et Sud-Ouest<sup>8</sup>). Elle fournit de plus amples informations pour mieux appréhender la situation du travail des enfants en Tunisie en vue d'identifier les types d'interventions appropriées.

## 2. Contexte National

La population tunisienne est évaluée à la date du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 à 10.982.000 habitants. La densité est estimée à 71 habitants/km<sup>2</sup>. La population masculine représente 49,8% et la population féminine 50,2%. En Tunisie, le milieu communal est plus peuplé que le milieu non communal. Proportionnellement, la population du milieu communal représente 67,7% et celle du milieu non communal 32,3%.

En 2014, le taux d'activité s'élève à 46,5% pour la population âgée de 15 ans et plus. Il est de 65,5% pour les hommes et ne dépasse pas 28,2% pour les femmes. Quant au taux de chômage, il est de 14,8% au niveau national ; les hommes 11,4% et les femmes 22,5%. Au niveau régional, on voit une forte disparité du phénomène de chômage entre les régions côtières (Grand Tunis, Nord Est, Centre Est) et les régions de l'intérieur du pays et le Sud (Nord-Ouest, Centre Ouest, Sud Est et Sud-Ouest). En effet le taux de chômage de la population âgée 15 ans et plus dans les régions côtières enregistrent un maximum à Grand Tunis de 13,5%, tandis que dans les régions intérieures du pays et le Sud, il est de 18,6% au Centre Ouest, 20,3% au Nord-Ouest, 18,2% au Sud Est, et 22,9% au Sud-Ouest.

En 2015, le taux de pauvreté s'établit à 15,2% et le taux de pauvreté extrême est estimé à 2,9%. Le taux de pauvreté varie considérablement entre les régions de la Tunisie. Les régions

<sup>1</sup> En Tunisie le milieu urbain est assimilé au milieu communal. Effectivement une agglomération est classée communale lorsqu'elle est érigée officiellement en municipalité. C'est par simple décision administrative qu'une agglomération peut acquérir le statut d'une commune.

<sup>2</sup> Grand Tunis: Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous.

<sup>3</sup> Nord Est: Nabeul, Bizerte, Zaghouan.

<sup>4</sup> Nord Ouest: Beja, Jendouba, Kef, Siliana.

<sup>5</sup> Centre Est: Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax.

<sup>6</sup> Centre Ouest: Kairouan, Gassérine, Sidi Bouzid.

<sup>7</sup> Sud Est: Gabes Mednine, Tataouine.

<sup>8</sup> SudOuest: Gafsa, Touzeur, Kebili.

du Centre Ouest et du Nord-Ouest du pays présentent les taux de pauvreté les plus élevés, respectivement, 28,4% et 30,8%, suivies par les régions situées au Sud du territoire Tunisien où le taux de pauvreté global atteint 18,6%. Tandis que la région du Grand Tunis enregistre le taux le plus bas ; 5,3%. Les taux des régions du Nord- Est et du Centre- Est sont respectivement 11,5% et 11,6%.

En 2016, le taux de croissance économique est de 1%. Le taux d'inflation est évalué à 4,2% comparé au même mois de l'année 2015.

### 3. Méthodologie de l'Enquête

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants est administrée auprès des ménages et couvre tout le territoire tunisien. C'est une enquête probabiliste stratifiée à deux degrés d'échantillonnage. Dans une première phase il y a eu la sélection de 637 Zones de Dénombrement (ZDs<sup>9</sup>) parmi environ 39.000 (ZDs) établies au moment du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014. Dans une deuxième phase on a procédé au tirage de 20 ménages dans chaque zone de dénombrement incluse dans l'échantillon. On procède à l'interview des ménages se trouvant dans la grappe tirée. Dans chaque ménage ainsi sélectionné, tous les enfants âgés de 5 à 17 ans ont été enquêtés et interviewés à travers le questionnaire enfant.

L'échantillon sélectionné assure une représentativité au niveau des 7 grandes régions, et au niveau du milieu de résidence (Communal/ Non Communal).

La collecte de données a eu lieu au mois de Juin 2017. Une équipe de 120 enquêteurs, 30 contrôleurs, et 10 superviseurs a été mobilisée sur le terrain, après avoir suivi la formation nécessaire pendant 6 jours. Le CS Pro était le logiciel utilisé pour la saisie et l'exploitation des données. L'analyse des données a été réalisée avec le logiciel SPSS22.

Le taux de réponse global de l'enquête a été de 92,4%.

### 4. Concepts et Définitions

Le travail des enfants est un concept juridique, fondé sur les Conventions de l'OIT No. 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi / travail et No. 182 sur les pires formes de travail des enfants, en conjonction avec les instruments et articles pertinents de la législation tunisienne. La législation tunisienne est caractérisée par sa richesse, et par la multiplicité des exceptions concernant les questions liées au travail des enfants (Code du Travail).

Les estimations de l'enquête intègrent la législation nationale, les lignes directrices et les normes statistiques sur le travail des enfants contenues dans la Résolution concernant les statistiques du travail des enfants adoptée en décembre 2008 à la **Conférence Internationale des Statisticiens du Travail**.

---

<sup>9</sup> Une ZD est une localité créée de manière à regrouper un nombre de ménages moyen de 70. Elle est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH-2014 durant le dénombrement et pour servir comme base de sondage des enquêtes ménages. Le territoire Tunisien est formé par, environ, 39000 ZD.

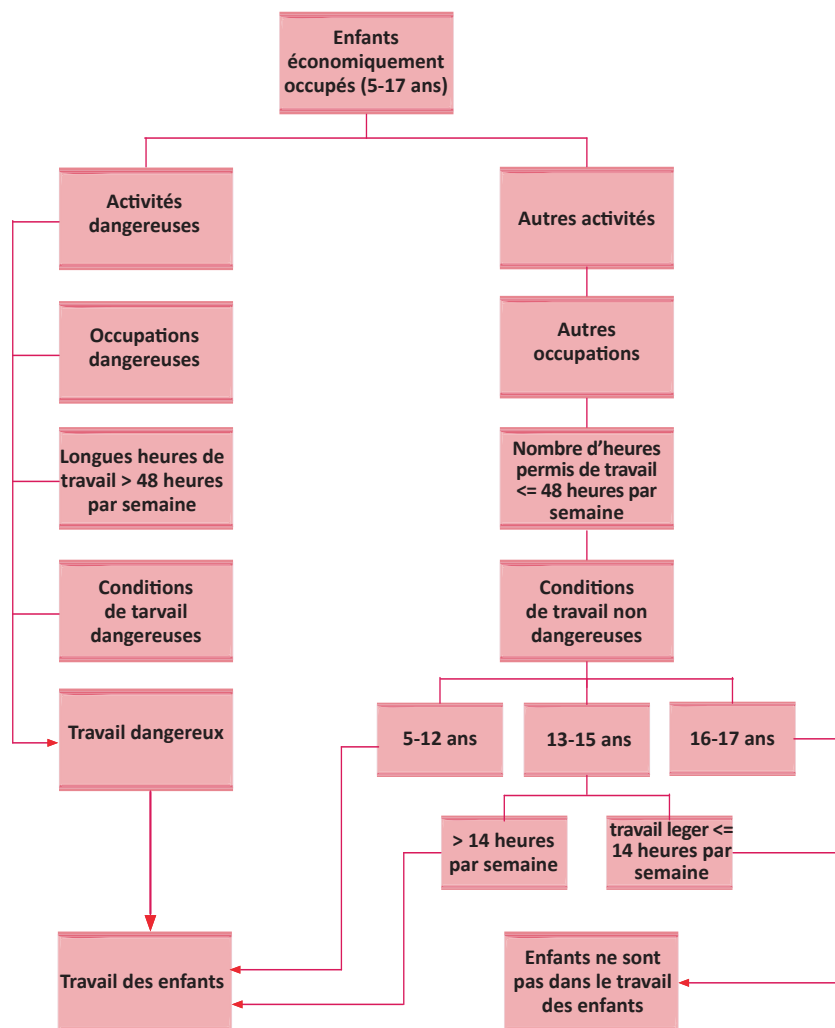
**Un enfant est économiquement occupé**, selon la définition présente dans la Résolution statistique, s'il est engagé dans une activité économique rémunérée ou non, d'une manière permanente ou temporaire, pour au moins une heure pendant la semaine de référence.

**Le travail des enfants** inclut les enfants âgés de 5 à 17 ans, durant la semaine de référence, engagés dans un ou plusieurs types d'activité économique ; (i) les pires formes de travail des enfants autres que dangereux, (ii) travail des enfants dans des activités et des occupations dangereuses (voir liste des travaux dangereux ANNEXE 1), (iii) activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi (16 ans en Tunisie).

**Les travaux légers** des personnes de treize à quinze ans ou l'exécution, par ces personnes, de tels travaux, à condition que ceux-ci : (i) ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement ; et (ii) ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelles approuvés par l'autorité compétente ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue

**Les travaux dangereux**, Sont les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Les travaux dangereux effectués par des enfants sont définis statistiquement en terme de leur engagement dans des activités de nature dangereuse (secteurs d'activité et profession qualifiés de dangereux) ou dans des activités les exposant à des conditions dangereuses.

Figure 1: Structure du travail des enfants en Tunisie, 2017



## 5. Activités des enfants

### 5.1. Distribution des enfants âgés de 5 à 17 ans

La population Tunisienne est évaluée à 11.401.000 personnes, selon l'Enquête Nationale du Travail des Enfants 2017. La population masculine représente 49,7% et la population féminine 50,3%. Il y a 2.273.200 enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 19,9% de la population totale. La tranche d'âge 5-12 ans représente 62,1% de l'ensemble de la population cible, tandis que les groupes d'âge 13-15 et 16-17 représentent, respectivement, 21,9% et 16,0%. Les enfants âgés de 5 à 17 se répartissent en 1.489.600 en milieu communal et 783.600 en milieu non communal, soit respectivement 65,5% et 34,5%.

**Tableau 2: Distribution des enfants de 5 à 17 ans par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence (Nombre et Proportion)**

|                     |                     | Pourcentage d'enfants dans la population totale |                |                                      |
|---------------------|---------------------|-------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------|
|                     |                     | Nombre                                          | Proportion (%) | % par rapport à la population totale |
| <b>TOTAL</b>        |                     | 2.273.200                                       | 100,0          | 19,9                                 |
| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | <b>5-12 ans</b>     | 1.411.500                                       | 62,1           | -                                    |
|                     | <b>13-15 ans</b>    | 497.300                                         | 21,9           | -                                    |
|                     | <b>16-17 ans</b>    | 364.300                                         | 16,0           | -                                    |
| <b>SEXE</b>         | <b>Garçons</b>      | 1175.400                                        | 51,7           | 20,7                                 |
|                     | <b>Filles</b>       | 1097.800                                        | 48,3           | 19,1                                 |
| <b>MILIEU</b>       | <b>Communal</b>     | 1489.600                                        | 65,5           | 19,2                                 |
|                     | <b>Non communal</b> | 783.600                                         | 34,5           | 21,5                                 |

**Source :** Enquête Nationale du Travail des Enfants en Tunisie, 2017.

Les proportions des enfants âgés de 5 à 17 parmi la population totale de chaque région est quasi la même dans toutes les régions, autour de 20% (Tableau 3).

Toutefois, le Centre – Ouest enregistre une proportion plus élevée d'enfants 5-17 ans (22,5%). Les proportions les plus faibles sont observées au Grand Tunis (17,2%) et au Nord-Ouest (19,2%). Le facteur déterminant de ces proportions est, essentiellement, la natalité. En effet, en 2015, l'ISF<sup>10</sup> au Centre – Ouest est de 2.6 enfants par femme, tandis que l'ISF au Nord – Ouest est de 2.3 enfants par femme, et au Grand Tunis est de 2.1 enfants par femme<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Indicateur Synthétique de Fécondité.

<sup>11</sup> Source : Annuaire Statistique de la Tunisie de 2015.

Tableau 3: Distribution des enfants entre 5-17 ans par région (Nombre et Proportion)

|        |                | Nombre des enfants 5-17 ans | Population Totale | % par rapport à la population totale |
|--------|----------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| REGION | Total          | 2.273.200                   | 11.401.300        | 19,9                                 |
|        | Grand Tunis    | 478.300                     | 2.775.400         | 17,2                                 |
|        | Nord - Est     | 314.900                     | 1.598.900         | 19,7                                 |
|        | Nord - Ouest   | 227.200                     | 1.180.700         | 19,2                                 |
|        | Centre - Est   | 580.900                     | 2.696.900         | 21,5                                 |
|        | Centre - Ouest | 330.500                     | 1.483.400         | 22,3                                 |
|        | Sud - Est      | 220.300                     | 1.042.700         | 21,1                                 |
|        | Sud - Ouest    | 121.100                     | 623.300           | 19,4                                 |

Source : Enquête Nationale du Travail des Enfants en Tunisie, 2017.

### 5.2. Distribution des enfants économiquement occupés

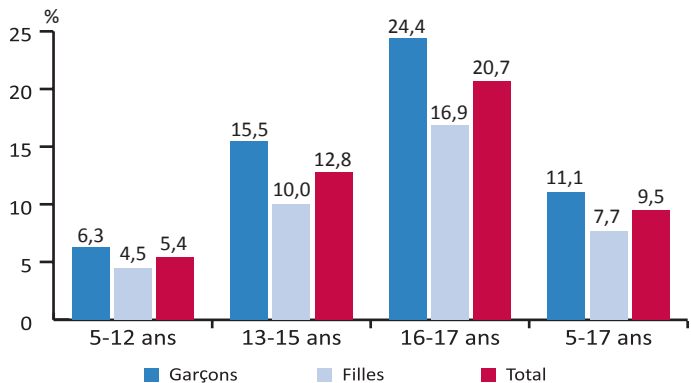
Rappelons que les enfants économiquement occupés sont les enfants engagés dans des activités économiques rémunérées ou non, d’une manière permanente ou temporaire, pour au moins une heure pendant la semaine de référence.

Le nombre des enfants économiquement occupés est évalué à 215.700 enfants entre 5 et 17 ans, représentant ainsi 9,5% de la population cible. À titre de comparaison, cette proportion à l’échelle mondiale est de 13.8% en 2016.

Notons d’emblée que la proportion des enfants économiquement occupés augmente quand l’âge croît (Figure2). En passant du groupe d’âge 5-12 ans au groupe 16-17 ans, la proportion se multiplie, par 4, passant de 5.4% à 20.7%. On constate la même tendance aussi bien chez les garçons que chez les filles.

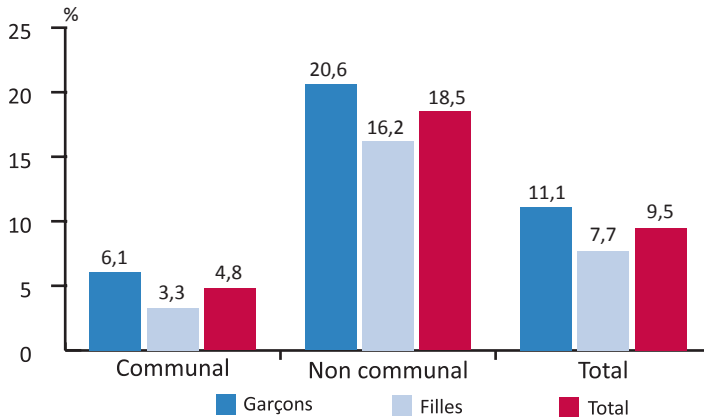
La proportion des garçons économiquement occupés est plus élevée que celle des filles quel que soit l’âge (Figure 2). L’écart entre les proportions des garçons et celle des filles croît avec l’âge, pour atteindre un maximum de 7,5 points entre 16 et 17 ans.

Figure 2: Enfants économiquement occupés par groupe d’âge et par sexe



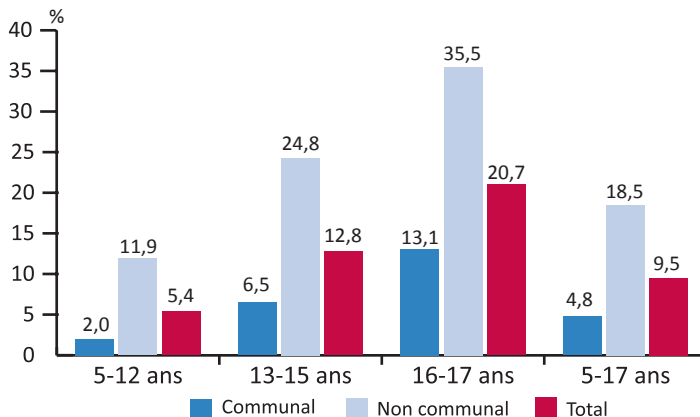
Les enfants économiquement occupés en milieu communal sont 70.800, et 144.800 en milieu non communal. Ils représentent, respectivement, 4,8% et 18,5% de la population cible. L'écart est considérable entre la proportion des enfants économiquement occupés du milieu communal et ceux du milieu non communal ; soit 14 points, quel que soit le sexe de l'enfant (Figure 3).

**Figure 3: Enfants économiquement occupés par milieu et par sexe**



Le milieu non communal enregistre des proportions des enfants économiquement occupés très élevées par rapport au milieu communal. Pour le groupe d'âge 5-12 ans, où toute forme de travail est interdite, cette proportion s'élève à 11,9% ; soit 58.400 enfants (Figure 4). La proportion des enfants occupés économiquement dans le groupe d'âge 16-17 ans s'élève à 35,5%.

**Figure 4: Enfants économiquement occupés par groupe d'âge et par sexe**



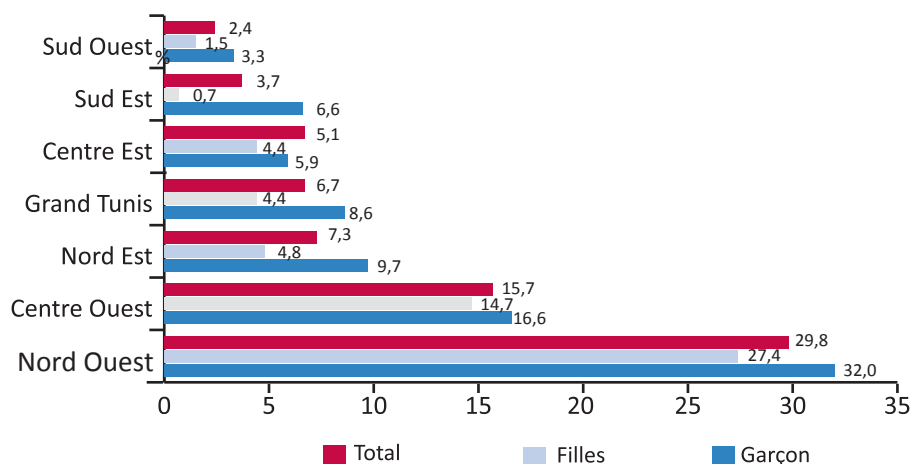
Au niveau régional, on constate une forte disparité des proportions des enfants économiquement occupés. Il est plus important au sud-ouest (29,8%) qu'au centre-ouest (2,4%).

Selon la Figure 5, la proportion des enfants économiquement occupés enregistrés dans les

districts donnant sur la façade maritime, du Nord au Sud, et le Sud du pays, ne dépasse pas la moyenne nationale (9,5%). Ces régions ont des pourcentages de population communale plus élevés que les régions de l'Ouest du pays, dépassant le 65%.

Deux régions se détachent du lot à savoir : le Nord-Ouest (29,8%) et le Centre-Ouest (15,7%). Ces deux régions sont à caractère non communal, leurs taux d'urbanisme ne dépasse pas le 50% (respectivement, 41,2% et 35,4%). En termes d'activités économiques, l'agriculture est le secteur dominant dans ces régions.

**Figure 5: Enfants économiquement occupés par région et par sexe**



### 5.3. Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans

Le taux de scolarisation est le pourcentage des enfants fréquentant l'école. Dans cette enquête, le taux de scolarisation est calculé pour les enfants âgés de 6 à 17 ans. Cette catégorie d'âge compte 2.084.600 enfants, soit 1.074.300 garçons et 1.010.300 filles (respectivement 51,5% et 48,5%).

Pour l'ensemble des enfants âgés de 6 à 17 ans, 93,7 % fréquentent l'école. En examinant le taux de scolarisation des garçons et des filles séparément, on constate que les filles sont plus scolarisées que les garçons. Les filles sont scolarisées à 94,5% et les garçons à 92,9%.

Le nombre des enfants fréquentant l'école décroît quand l'âge augmente. Les enfants quittent progressivement l'enseignement. En effet, le taux de scolarisation pour le groupe d'âge 6-12 ans est évalué à 97,9% avec un écart d'environ 17 points avec le taux enregistré pour le groupe d'âge 16-17 ans ; 80,8%. Il est important de noter que pour les différents groupes d'âge, les filles poursuivent leurs études avec des proportions plus élevées que celles des garçons (Tableau 4).

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans en milieu non communal est moins élevé que celui du milieu communal. Il est à 89,6% dans le milieu non communal et 95,8% dans le milieu communal.

On constate que le taux de scolarisation des filles dépasse celui des garçons dans toutes les régions à l'exception de deux: le Nord-Ouest et le Centre-Ouest. Dans la région du Nord-Ouest, les garçons sont scolarisés à 94.4%, tandis que les filles sont scolarisées à 93.5%. Les garçons du Centre-Ouest fréquentent l'école à 90.6%, alors que les filles fréquentent à 88.3%.

**Tableau 4: Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans**

|                     |                      | Taux de scolarisation des garçons (%) | Taux de scolarisation des filles (%) | Total (%) |
|---------------------|----------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | <b>Total</b>         | 92,9                                  | 94,5                                 | 93,7      |
|                     | <b>5-12 ans</b>      | 97,6                                  | 98,1                                 | 97,9      |
|                     | <b>13-15 ans</b>     | 91,6                                  | 94,2                                 | 92,9      |
|                     | <b>16-17 ans</b>     | 78,5                                  | 83,2                                 | 80,8      |
| <b>MILIEU</b>       | <b>Communal</b>      | 94,5                                  | 97,2                                 | 95,8      |
|                     | <b>Non communal</b>  | 89,8                                  | 89,4                                 | 89,6      |
| <b>REGION</b>       | <b>Grand tunis</b>   | 92,9                                  | 98,1                                 | 95,3      |
|                     | <b>Nord -Est</b>     | 92,5                                  | 96,6                                 | 94,5      |
|                     | <b>Nord -Ouest</b>   | 94,4                                  | 93,5                                 | 94,0      |
|                     | <b>Centre -Est</b>   | 93,0                                  | 93,5                                 | 93,2      |
|                     | <b>Centre -Ouest</b> | 90,6                                  | 88,3                                 | 89,5      |
|                     | <b>Sud-Est</b>       | 93,5                                  | 97,1                                 | 95,3      |
|                     | <b>Sud-Ouest</b>     | 95,8                                  | 95,1                                 | 95,5      |

**Source :** Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017.

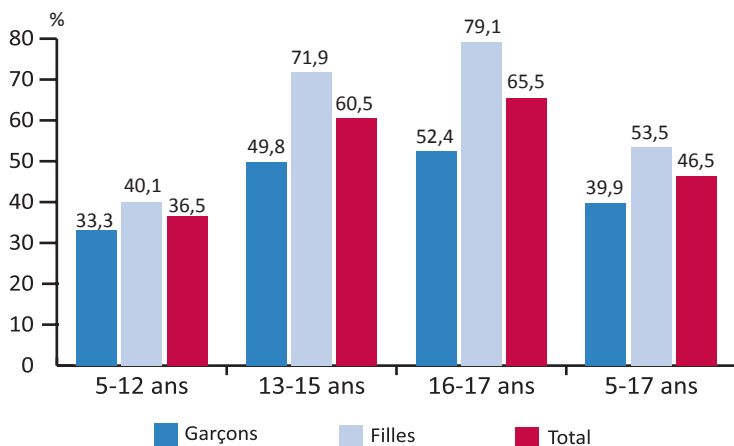
#### 5.4. Tâches ménagères chez les enfants âgés de 5 à 17 ans

Si l'on considère comme tâche ménagère tout service non rémunéré effectué par les enfants dans leur propre ménage, le nombre des enfants âgés de 5 à 17 ans impliqués dans des tâches ménagères est évalué à 1.056.400, soit 46,5% de la population cible (enfants 5-17 ans). La proportion des filles 5-17 ans engagées dans des tâches ménagères est de 53,5% par rapport à la population féminine. Tandis que la proportion des garçons ne dépasse pas 40% de la population masculine cible. Les filles sont considérablement plus engagées dans des tâches ménagères que les garçons.

D'après la Figure 6, l'engagement des enfants dans des tâches ménagères croît avec l'âge, pour les deux sexes. Pour la catégorie d'âge 5-12 ans, le taux est de 36, 5% (40,1% pour les filles et à 33,3% pour les garçons). Entre 13 et 15 ans, 6 enfants sur 10 effectuent des tâches ménagères. Le taux d'implication des filles est très important pour les deux catégories d'âge

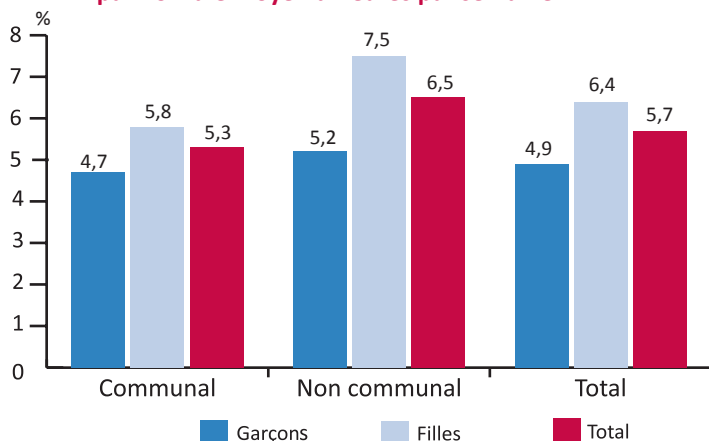
13-15 ans et 16-17 ans, il est respectivement à 71,1% et 79,9%. Autrement dit, entre 13 et 15 ans, 7 filles sur 10 accomplissent des tâches ménagères, et entre 16 et 17 ans, 8 filles sur 10 accomplissent des tâches ménagères.

**Figure 6: Distribution des enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans les tâches ménagères par groupe d'âge et par sexe**



Le temps moyen consacré par les enfants aux tâches ménagères est de 5,7 heures par semaine. Les filles passent en moyenne 6,4 heures par semaine, 1,5 heures de plus que les garçons. Cet écart augmente dans le milieu non communal pour atteindre 2,3 heures par semaine (Figure 7).

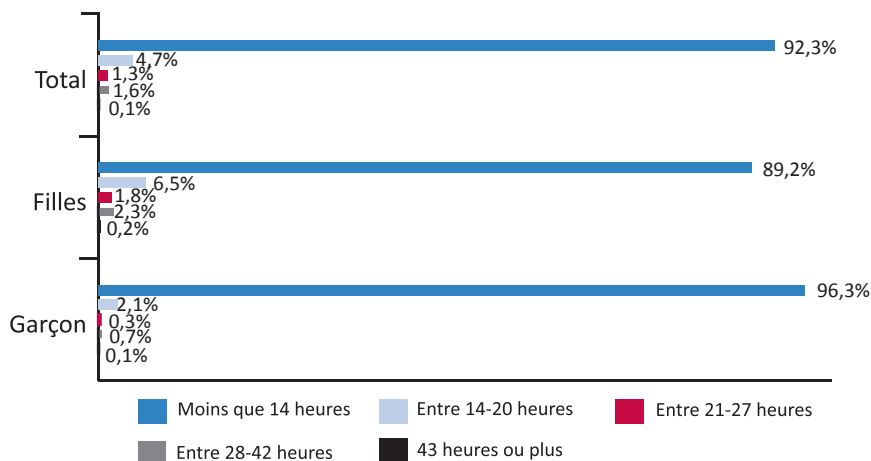
**Figure 7: Distribution des enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans les tâches ménagères par nombre moyen d'heures par semaine**



La Figure 8 présente la distribution des enfants engagés dans des tâches ménagères pour une heure et plus par semaine. La majorité des enfants âgés de 5 à 17 ans passent entre 1 et 14 heures par semaine pour accomplir des tâches ménagères dans leurs propres ménages (92,3%). La proportion des enfants engagés dans des tâches ménagères de 14 à 20 heures par semaine s'élève à 4,7%. Environ 3% des enfants accomplissent les tâches pendant plus de 20 heures par semaine.

10,8% des filles passent plus que 14 heures par semaine pour accomplir les tâches ménagères; 7,1 points de plus que les garçons (3,7%).

**Figure 8: Distribution des enfants de 5 à 17 ans engagés dans les tâches ménagères par nombre moyen d'heures et par sexe**



En conclusion, le modèle social traditionnel pèse encore sur l'engagement des filles dans des travaux ménagers. Les efforts de l'État déployés en faveur de l'égalité hommes/femmes devraient inclure un travail accru de sensibilisation auprès des parents.

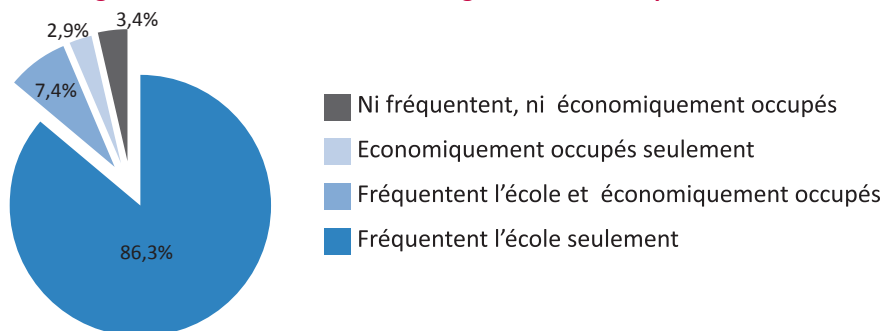
La définition du travail des enfants ne comprend pas les tâches ménagères exécutées par les enfants dans leur propre ménage. Bien que les tâches ménagères peuvent être effectuées pendant un temps considérable et peuvent avoir une incidence sur la fréquentation scolaire et la santé, surtout pour les filles, de même manière que les activités économiques. Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles engagées dans les tâches ménagères est de 92,8 %, alors que le taux chez celles qui n'accomplissent aucune tâche est de 96,8 % ; 4 points d'écart.

## 5.5. Activités des enfants : combinaison de l'activité économique et la scolarisation des enfants

Les enfants âgés de 6 à 17 ans qui fréquentent l'école seulement est au nombre de 1.799.700; ils représentent 86,3% des enfants âgés de 6 à 17 ans. La proportion des enfants qui

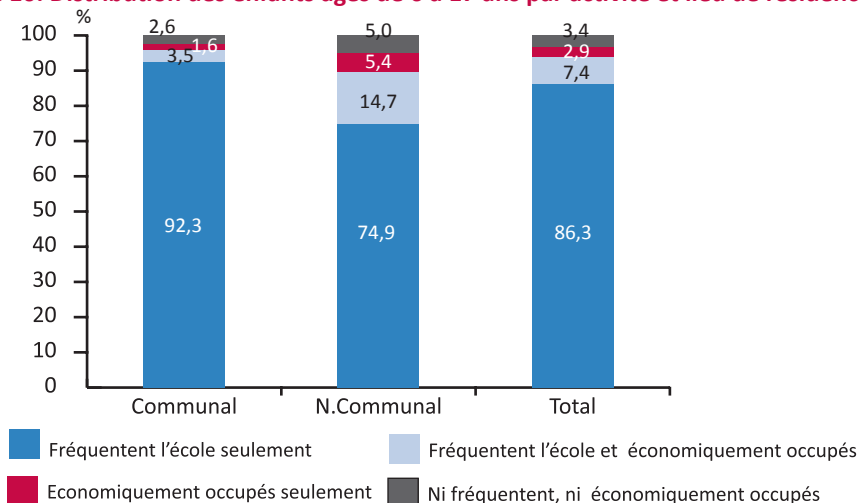
fréquentent l'école et sont économiquement occupés s'élève à 7,4%. La part des enfants économiquement occupés seulement constitue 2,9%. La proportion des enfants qui ne fréquentent pas l'école et ne sont pas économiquement occupés représente 3,4%, dont 17,2% ont atteint l'âge minimum obligatoire de scolarisation (6 ans) au moment de l'enquête ; la rentrée scolaire 2016-2017. Rappelons que la période de collecte des données de l'enquête a été effectuée à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

**Figure 9: Distribution des enfants âgés de 6 à 17 ans par activité**



La proportion des enfants âgés de 6 à 17 ans qui fréquentent l'école et sont économiquement occupés dans le milieu non communal est plus élevée que celle du milieu communal. Elle est de 14,7% dans le milieu non communal et de 3,5% dans le milieu communal. Les 11,2 points d'écart sont dus essentiellement à l'engagement des enfants dans les activités agricoles, caractérisant le milieu non communal. La différence des proportions des enfants économiquement occupés et les enfants qui ne fréquentent pas l'école et ne sont pas économiquement occupés, dans le milieu non communal et le milieu communal va du simple au double.

**Figure 10: Distribution des enfants âgés de 6 à 17 ans par activité et lieu de résidence**



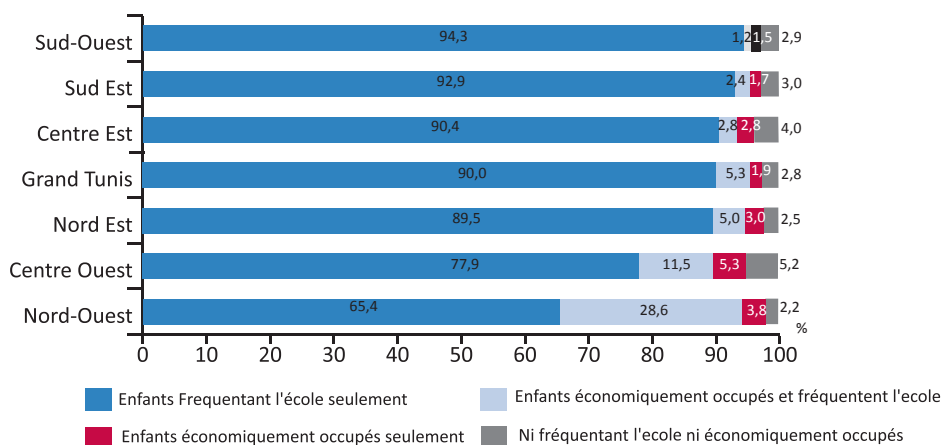
Dans les régions Nord – Ouest et Centre – Ouest, la proportion des enfants fréquentant uniquement l'école est inférieure au seuil national (86,3 %) ; Dans la région du Nord–Ouest, cette proportion ne dépasse pas le 66,0% et dans le Centre– Ouest, elle est de 77,9%. Le reste des enfants scolarisés dans ces deux régions sont impliqués dans des activités économiques. En effet, les enfants qui fréquentent l'école et sont économiquement occupés sont de 28,6% dans le Nord – Ouest et de 11,5% dans le Centre- Ouest. Les proportions les plus élevées des enfants qui sont économiquement occupés seulement (5,2 %) et les enfants qui ne fréquentent pas l'école et ne sont pas économiquement occupés (2,2 %) sont enregistrées dans la région du Centre-Ouest.

Notons que la région du Centre – Ouest renferme les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, et Sidi Bouzid où les taux d'alphabétisme et les taux de scolarisation sont les plus faibles en Tunisie.

|                    | Taux d'analphabétisme 10 ans et plus (%) | Taux de scolarisation 6-14 ans (%) |
|--------------------|------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Kairouan</b>    | 35,0                                     | 92,7                               |
| <b>Kasserine</b>   | 32,6                                     | 90, 1                              |
| <b>Sidi Bouzid</b> | 30,0                                     | 91,7                               |

**Source :** Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014.

**Figure 11: Distribution des enfants âgés de 6 à 17 ans par activité et région**



## 6. Caractéristiques des enfants économiquement occupés

### 6.1. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés par secteur d'activité

Sur 215.700 enfants économiquement occupés, 48,8 % travaillent dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche. Outre ces branches d'activité, le commerce (20,2%) et l'industrie manufacturière (10,9%) constituent le second groupe d'activités économiques pour les enfants.

La majorité des enfants économiquement occupés sont impliqués dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche, quels que soient l'âge et le sexe. Les filles sont les plus engagées dans ce groupe d'activité (52,3%), bien que le niveau d'implication des garçons y soit important (46,7%). Par ailleurs, le commerce constitue le second groupe d'activités économiques pour les enfants ; soit 23,2% parmi les garçons et 15,9% parmi les filles.

La catégorie d'âge 5-12 ans enregistre le taux d'implication le plus élevé dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche ; plus de 6 enfants travailleurs sur 10 (64,4%). Ce taux décroît avec l'âge. En effet, les taux d'implication des enfants économiquement occupés dans ces activités dans les groupes d'âges 13 -15 ans et 16-17 ans sont, respectivement, de 46,6% et 35,2%. Ce qui explique la tendance des jeunes tunisiens à quitter les activités agricoles.

Les enfants économiquement occupés sont engagés majoritairement dans l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche, principalement en milieu non communal (66,4 %) contre (13,1 %) en milieu communal. Dans ce dernier, les enfants économiquement occupés sont, généralement, dans le commerce (41,2%) et l'industrie manufacturière (21,0 %).

**Tableau 6: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par secteur d'activité, groupe d'âge, sexe, et lieu de résidence**

|                                                                                                                                                   | 5-12 ans | 13-15 ans | 16-17 ans | Garçons | Filles | Communal | Non communal | Total |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|-----------|---------|--------|----------|--------------|-------|
|                                                                                                                                                   | 100,0    | 100,0     | 100,0     | 100,0   | 100,0  | 100,0 %  | 100,0        | 100,0 |
| Agriculture, sylviculture et pêche                                                                                                                | 64,4     | 46,6      | 35,2      | 46,7    | 52,3   | 13,1 %   | 66,4         | 48,8  |
| Industries extractives                                                                                                                            | 0,0      | 0,3       | 0,3       | 0,3     | 0,0    | 0,3 %    | 0,1          | 0,2   |
| Industrie Manufacturière                                                                                                                          | 3,3      | 7,4       | 21,3      | 8,1     | 15,0   | 21,8 %   | 5,4          | 10,9  |
| Construction                                                                                                                                      | 2,3      | 3,6       | 8,0       | 7,3     | 0,5    | 5,3 %    | 4,3          | 4,7   |
| Commerce <sup>12</sup>                                                                                                                            | 15,0     | 27,3      | 19,5      | 23,2    | 15,9   | 41,2 %   | 10,1         | 20,2  |
| Transports et entreposage                                                                                                                         | 0,0      | 0,0       | 0,7       | 0,0     | 0,6    | 0,7 %    | 0,0          | 0,2   |
| Hébergement et restauration                                                                                                                       | 0,4      | 1,2       | 3,9       | 2,7     | 0,5    | 4,4 %    | 0,6          | 1,9   |
| Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre | 10,7     | 5,9       | 2,7       | 4,4     | 9,4    | 0,6 %    | 9,3          | 6,4   |
| Autres                                                                                                                                            | 3,9      | 7,9       | 8,5       | 7,3     | 5,7    | 12,6 %   | 3,7          | 6,7   |

**Source :** Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017

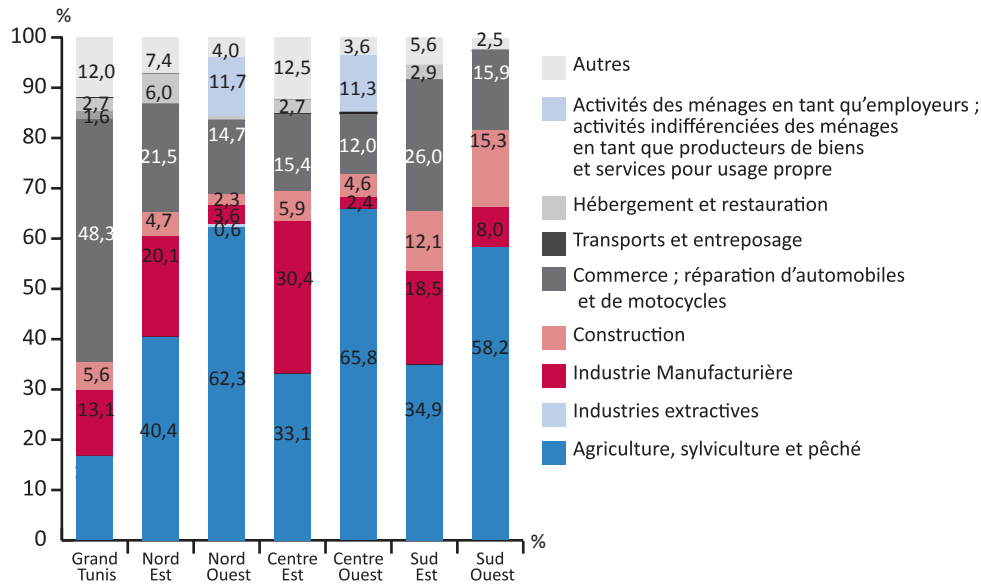
L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche accaparent le plus grand nombre des enfants économiquement occupés, sauf dans la région Grand Tunis où seulement 16,7 % y travaillent. Dans la région de Grand Tunis, environ 5 enfants sur dix travaillent dans le commerce (48,3 %).

Il est remarquable que l'activité des ménages en tant qu'employeurs et les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre exécuté par les enfants dans un autre ménage, se trouve exclusivement dans les régions

<sup>12</sup> Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles, et Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles.

Nord-Ouest (11,7%) et le Centre Ouest (11,3%).

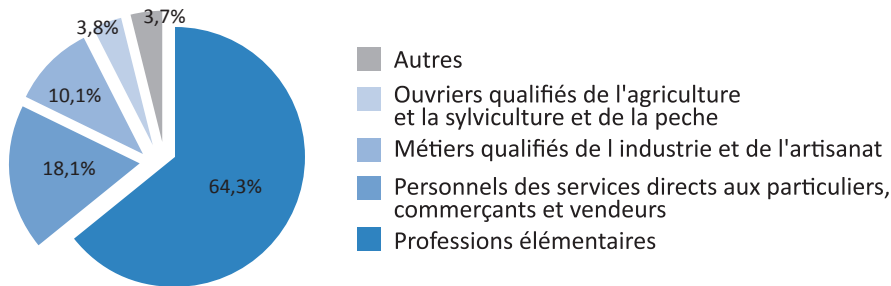
Figure 12: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par activité et région



6.2. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés par occupation

Principalement, les enfants économiquement occupés sont impliqués dans des professions élémentaires qui ne nécessitent pas un niveau de compétence élevé, dans les différents secteurs d'activité. En effet, plus de 6 enfants économiquement occupés sur dix (64,3 %) sont impliqués dans des professions élémentaires. Outre cette occupation, les personnels des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs forment le second groupe des enfants économiquement occupés (18,1%). Les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat accaparent 10,1% des enfants économiquement occupés.

Figure 13: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par occupation



La majorité des enfants économiquement occupés dans des professions élémentaires sont dans l'agriculture, la pêche et la forêt ; soit 65,5%.

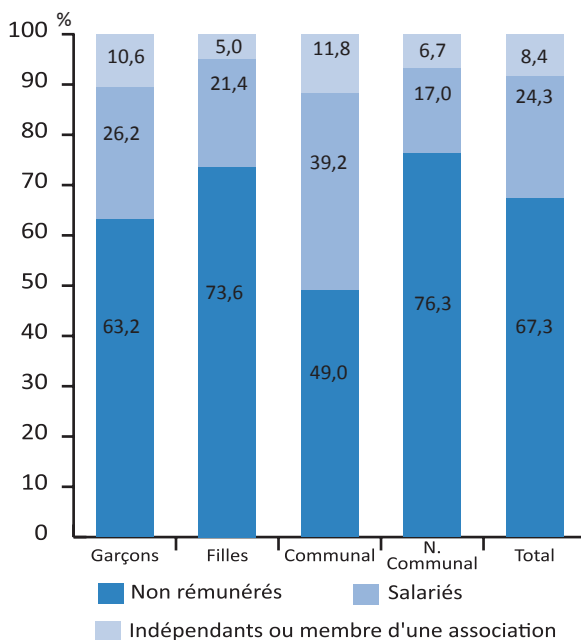
### 6.3. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés et statut dans l'occupation

Presque 7 enfants économiquement occupés sur 10 (67,3 %) sont des aides familiaux non rémunérés, 24,3% sont payés et 8,4% sont des indépendants ou membre d'une association.

Quel que soit l'âge, le travail familial non rémunéré occupe la majeure partie des enfants économiquement occupés. En plus, la proportion des enfants occupés économiquement engagés dans un travail familial non rémunéré décroît avec l'âge ; 83,7% pour la catégorie 5-12 ans, 78,7% pour la catégorie 13-15 ans, et 45,8% pour la catégorie 16-17 ans.

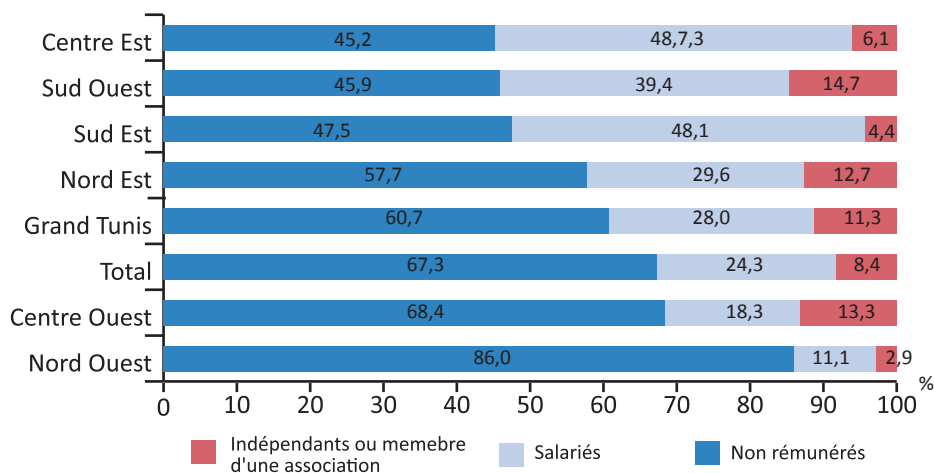
Le milieu non communal se caractérise par la prédominance des travailleurs familiaux non rémunérés (76,3%) et des travailleurs rémunérés (salariés), qui représentent 17,0% de l'ensemble des enfants économiquement occupés. En milieu communal, les enfants travailleurs sont essentiellement des travailleurs familiaux non rémunérés (49,0%), des travailleurs rémunérés (salariés) (39,2%), des indépendants ou membres d'association (11,8%).

**Figure 14: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par statut dans l'occupation, sexe, et milieu de résidence**



Dans la région du Nord-Ouest et le Centre Ouest les enfants économiquement occupés sont en majorité non rémunérés. En effet, dans le Nord-Ouest, plus de 8 enfants économiquement occupés sur 10 sont engagés dans un travail non rémunéré et dans la région du Centre Ouest, presque 7 enfants sur 10 travaillent sans aucune rémunération. Tandis que, dans les régions Nord Est, Centre Est, Sud Est et Sud- Ouest, les proportions des enfants économiquement occupés rémunérés sont relativement élevées ; ils sont, respectivement, de 29,6%, 48,7%, 48,1% et 39,4%.

**Figure 15: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par Statut dans l'occupation et par région**



#### 6.4. Enfants âgés de 5 à 17 ans économiquement occupés et nombre moyen d'heures travaillées par semaine

Les enfants économiquement occupés effectuent 19,7 heures de travail en moyenne par semaine. Selon l'âge, on observe que le volume horaire moyen le plus important est noté parmi les enfants de 16-17 ans (28,6 heures contre 19,0 heures pour les 13-15 ans et 11,6 heures pour les 5 -12 ans).

Les garçons effectuent en moyenne plus d'heures de travail au courant de la semaine par rapport à ses homologues féminins ; soit 20,3 heures par semaine contre 18,9 heures pour les filles. La même tendance est notée quel que soit l'âge de l'enfant, à l'exception des filles dans le milieu non communal.

Le volume horaire hebdomadaire de travail des enfants économiquement occupés au milieu communal est plus élevé qu'en milieu non communal ; il est respectivement de 22,4 heures et 18,5 heures par semaine.

**Tableau 7: Distribution des enfants, âgés de 5 à 17 ans, économiquement occupés par nombre moyen d'heures travaillées par semaine (heures par semaine)**

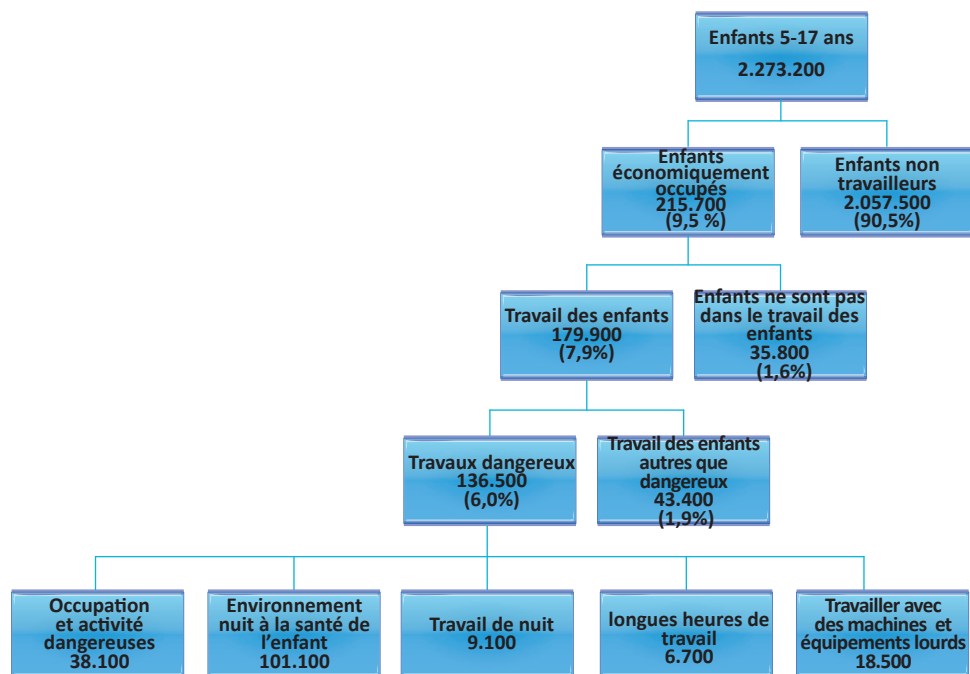
|                     |              | Garçons | Filles | Total |
|---------------------|--------------|---------|--------|-------|
| <b>GROUPE D'ÂGE</b> | Total        | 20,3    | 18,9   | 19,7  |
|                     | 5-12 ans     | 11,6    | 11,7   | 11,6  |
|                     | 13-15 ans    | 20,1    | 17,2   | 19,0  |
|                     | 16-17 ans    | 29,3    | 27,4   | 28,6  |
| <b>MILIEU</b>       | Communal     | 24,3    | 18,6   | 22,4  |
|                     | Non communal | 18,1    | 19,0   | 18,5  |

**Source :** Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017

## 7. Travail des enfants et travaux dangereux effectués par les enfants âgés de 5 à 17 ans

Le travail des enfants signifie un travail effectué par des enfants des deux sexes âgés de 5 à 17 ans sous différentes formes et conditions qui est interdit aux enfants parce qu'ils les privent de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur développement physique et psychologique. Il constitue une sous-catégorie les enfants impliqués dans un ou plusieurs types d'activités économiques au cours de la période de référence (une semaine avant le passage). Le travail des enfants inclut : i) les travaux dangereux effectués par les enfants -qui fait partie les pires formes de travail des enfants, et ii) toute activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi à l'exception des travaux légers pour les enfants de 13 à 15 ans, à condition qu'ils ne dépassent pas les 2 heures par jours.

Rappelons que 215.7 mille enfants âgés de 5 à 17 ans sont occupés économiquement. Selon les résultats de l'enquête, 179.9 mille d'entre eux, soit 7,9% du nombre total des enfants résidents en Tunisie sont impliqués dans le travail des enfants. Parmi ces derniers, 136.5 mille exercent des travaux dangereux ; soit 6,0% de la population totale 5-17 ans et 75,9% des enfants engagés dans le travail des enfants. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, lorsqu'un enfant travaille, il a 83,4 % des chances d'être victime du travail des enfants et 63,2% d'exercer un travail dangereux

**Figure 16: Distribution des enfants, âgés de 5 à 17 ans, par activité**

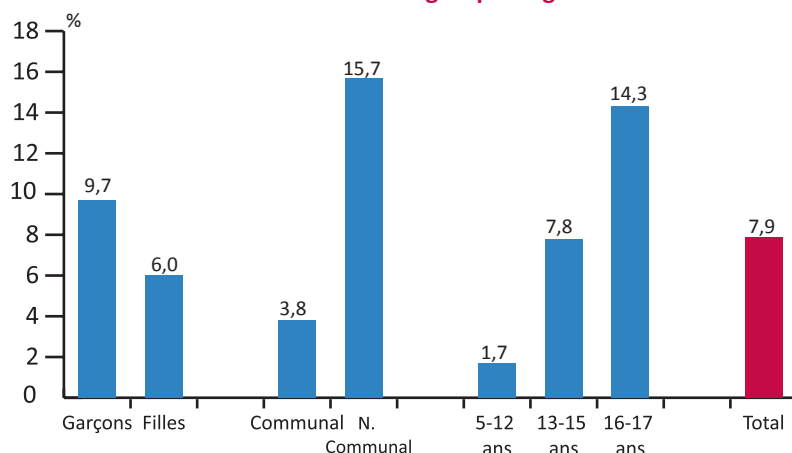
### 7.1. Caractéristiques des enfants âgés de 5 à 17 ans dans le travail des enfants

Les 179.900 enfants âgés de 5 et 17 ans dans le travail des enfants comptent 113.400 garçons et 66.100 filles ; soit une proportion de 9,7% par rapport aux garçons âgés de 5 à 17 ans et 6,0% par rapport aux filles âgés de 5 à 17 ans démontrant un écart de 3,7 points.

Le taux des enfants dans le travail des enfants s'élève à 15,7% de la population entre 5 à 17 ans et qui résident dans le milieu non communal caractérisé par la prédominance de l'activité agricole. Tandis que dans le milieu communal, ce dernier est de 3,8%.

Quant à la distribution par âge, la proportion des enfants tunisiens dans le travail des enfants croît avec l'âge ; 1,7% pour la catégorie 5-12 ans, 7,8% pour la catégorie 13-15 ans, et 14,3% pour les enfants entre 16 à 17 ans où l'âge minimum d'accès au travail est atteint en Tunisie.

**Figure 17: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le travail des enfants par sexe, milieu de résidence et groupe d'âge**



Au niveau national, 75,9% des enfants dans le travail des enfants sont engagés dans des travaux dangereux et 24,1% dans le travail des enfants autres que dangereux, c'est-à-dire ceux qui travaillent en dessous de l'âge minimum du travail à l'exception des travaux légers pour les enfants entre 13-15 ans, à condition qu'ils ne dépassent pas les 2 heures par jours.

La proportion des enfants dans le travail des enfants impliqués dans des travaux dangereux croît avec l'âge ; soit 54,2% pour les enfants 5-12 ans, 66,5% pour les enfants 13-15 ans, et 98,8% des enfants entre 16-17 ans.

**Tableau 8: La proportion des enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le travail dangereux par rapport au nombre des enfants, âgés de 5 à 17 ans, impliqués dans le travail des enfants**

|              |              | Travail des enfants<br>(Nombre) | Travail dangereux (%) |
|--------------|--------------|---------------------------------|-----------------------|
| GROUPE D'ÂGE | Total        | 179.900                         | 75,9                  |
|              | 5-12 ans     | 5.900                           | 54,2                  |
|              | 13-15 ans    | 121.700                         | 66,5                  |
|              | 16-17 ans    | 52.300                          | 99,8                  |
| SEXE         | Garçons      | 113.800                         | 76,3                  |
|              | Filles       | 66.100                          | 75,2                  |
| MILIEU       | Communal     | 56.700                          | 76,0                  |
|              | Non communal | 123.200                         | 75,8                  |

**Source :** Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017

## 7.2. Caractéristiques des enfants âgés de 5 à 17 ans du travail dangereux

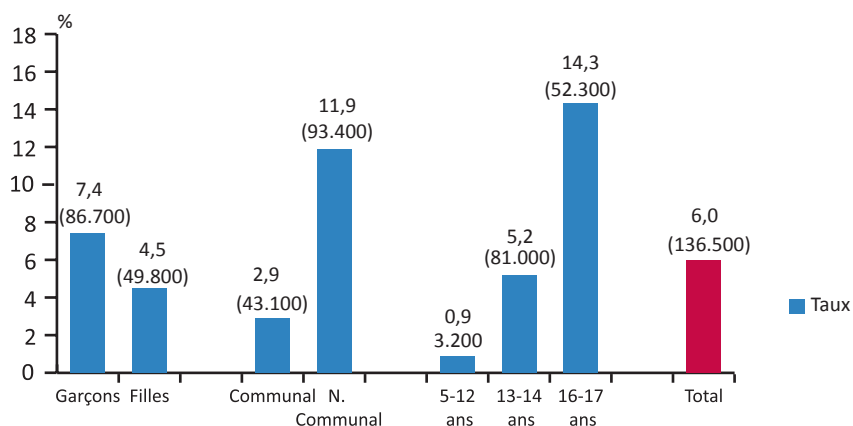
Rappelons qu'il est considéré comme travail dangereux, tout travail figurant dans la liste des activités ou occupations dangereuses (voir liste des travaux dangereux ANNEXE 1), exercées dans des conditions de travail dangereuses.

Le nombre d'enfants dans le travail des enfants qui exercent des travaux dangereux est évalué à 136.500 enfants âgés de 5 à 17 ans ; 6,0% des enfants âgés de 5 à 17 ans. Les garçons représentent 86.800 et les filles sont de 49.700 filles ; soit une proportion de 7,4% par rapport aux garçons âgés de 5 à 17 ans et 4,5% par rapport aux filles âgés de 5 à 17 ans. Les garçons sont les plus engagés dans des travaux dangereux ; écart de 2,9 points.

Dans le milieu non communal, la proportion des enfants dans des travaux dangereux représente 11,9% des enfants âgés de 5 à 17 et dans le milieu communal, cette proportion est de 2,9%.

Quant à la distribution par âge, la proportion des enfants engagés dans des travaux dangereux enregistre la valeur la plus élevée entre 16 et 17 ans ; soit 14,3%, trois fois, presque plus que la proportion des enfants entre 13 et 15 ans ; 5,2%. La proportion la moins élevée est constaté entre 5 et 12 ans ; 0,9%.

**Figure 18: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans les travaux dangereux par sexe, milieu de résidence et groupe d'âge**

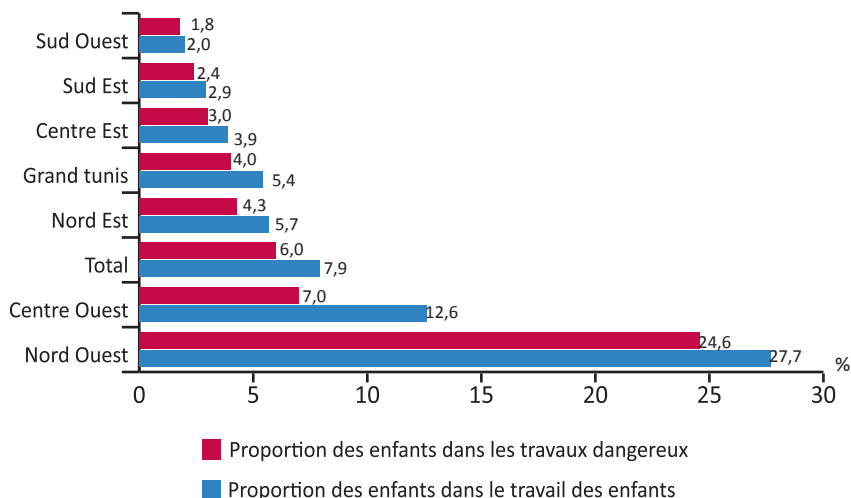


Les régions côtières ainsi que le Sud du pays enregistrent des proportions d'enfants victimes du travail des enfants incluant les travaux dangereux parmi les enfants âgés de 5 à 17 ans inférieures au seuil national ; respectivement 7,9% et 6,0% (Figure 19). La région du Nord-Ouest et la région du Centre Ouest se détachent de l'ensemble par des proportions très élevée par rapport au seuil national. Dans la région du Centre Ouest, les enfants astreints au travail des enfants sont de 7,0%, et la prévalence des travaux dangereux est de 12,6%.

Dans la région du Nord-Ouest, 27,7% des enfants sont victimes du travail des enfants dont

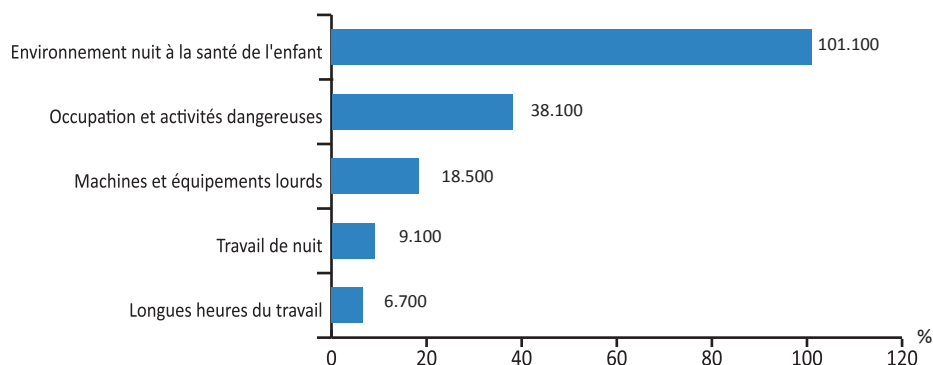
24,6% effectuent des travaux dangereux. Rappelons que ces deux dernières régions sont à caractère non communal, où l'activité agricole est la principale activité des ménages.

**Figure 19: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le travail des enfants incluant enfants dans le travail dangereux par région**



Parmi les 136.500 mille enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans des travaux dangereux, 101.100 travaillent dans des conditions environnementales qui peuvent nuire à leur santé (chaleur extrême, poussières, obscurité, ...). 38.100 des enfants travaillent dans des activités ou des industries dangereuses, et 18.100 milles enfants sont en danger dans leur travail à cause des machines et équipements lourds qu'ils utilisent, 9.100 travaillent de nuit et 6.700 enfants travaillent plus de plus de 48 heures par semaine.

**Figure 20: Enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le travail dangereux par type de danger**



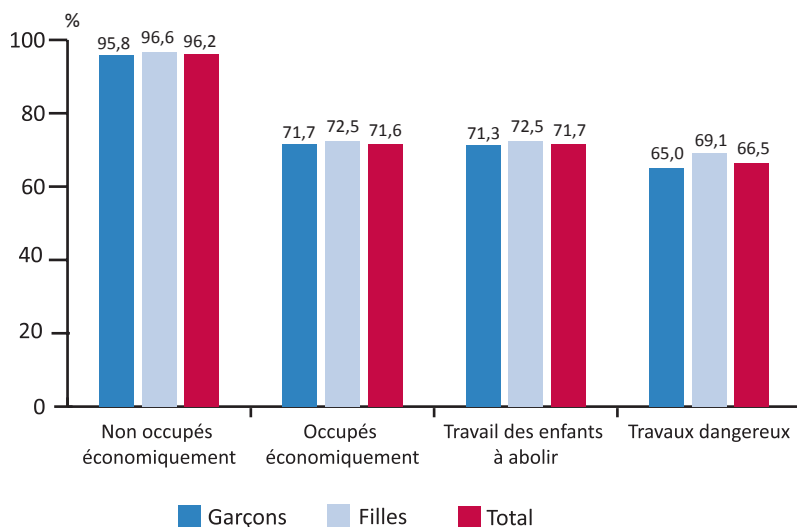
## 8. Caractéristiques éducatives

### 8.1. Taux de scolarisation pour les enfants âgés de 6 à 17 ans non occupés économiquement, occupés économiquement, dans le travail des enfants incluant les travaux dangereux

Il est remarquable (Figure 21) que les enfants qui ne sont pas économiquement occupés se caractérisent par un taux de scolarisation élevé par rapport aux enfants impliqués dans les différentes formes de travail ; 95,8% pour les garçons et 96,6% pour les filles. Une fois que les enfants sont occupés économiquement, leur taux de scolarisation décline d'environ 25 points pour les deux sexes ; 71,7% pour les garçons et 72,5% pour les filles.

Comme les enfants victimes du travail des enfants représentent 83,4% des enfants économiquement occupés, les taux de scolarisation sont presque le même. Toutefois, pour ceux engagés dans des travaux dangereux, le taux de scolarisation baisse de 5,2 points par rapport au taux des enfants dans le travail des enfants. Les filles engagées dans des travaux dangereux sont plus scolarisées que les garçons ; 69,1% chez les filles contre 65,0% chez ses homologues masculins.

**Figure 21: Taux de scolarisation des enfants, âgés de 6 à 17 ans, économiquement occupés et non économiquement occupés, dans le travail des enfants et dans les travaux dangereux**



## 8.2. Enfants âgés de 6 à 17 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école

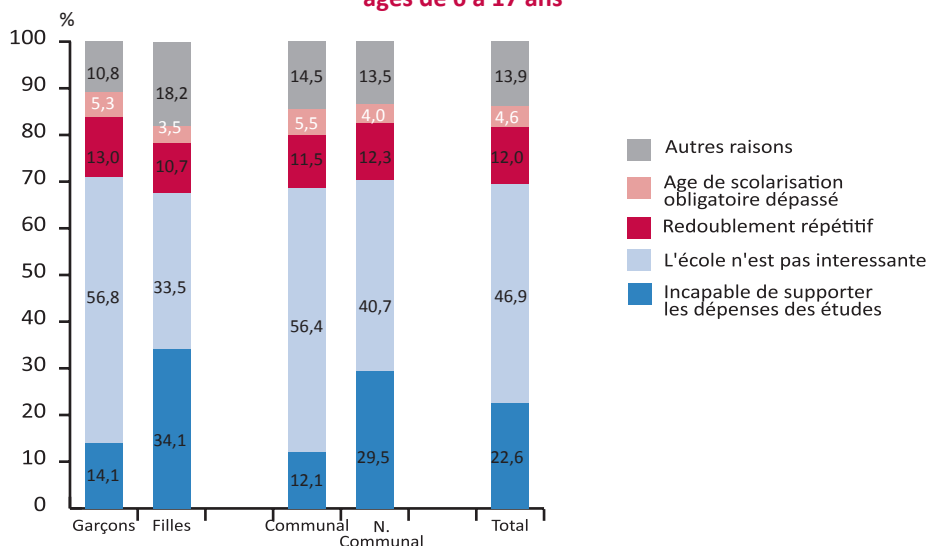
Les enfants de 6 à 17 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école sont de 33.500 enfants dont 12.600 ont atteint l'âge obligatoire de scolarisation au moment de l'enquête ; en juin 2017, fin de l'année scolaire 2016/2017. Autrement dit, presque 20.900 enfants âgés de 7 à 17 ans n'ont jamais été scolarisés et ont dépassé l'âge obligatoire de scolarisation. Ils représentent 0,9% des enfants âgés de 5 à 17 ans.

## 8.3. Enfants âgés de 6 à 17 ans qui ont abandonné l'école

Le nombre d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui ont été scolarisés et ne le sont plus au moment de l'enquête est évalué à 97.600. Environ 5 enfants, âgés de 7 à 17 ans, sur 10 (46,9%) abandonnent l'école parce qu'ils ne sont pas intéressés par les études. Les conditions économiques du ménage affectent la scolarisation des enfants. En effet, 22,6% des abandons scolaires sont dus à l'incapacité du ménage à supporter les dépenses scolaires. Le redoublement répétitif représente la troisième raison pour lequel les enfants quittent l'école ; soit 12,0%.

Quel que soit le sexe et le milieu de résidence (Figure 22), la raison principale pour laquelle les enfants quittent l'école est "l'école n'est pas intéressante". Presque 60% des garçons parmi ceux qui abandonnent l'école se déclarent «ne sont plus intéressés à l'école» ; soit 23,3 points d'écart par rapport aux filles (33,5%). L'abandon scolaire est plus répandu dans le milieu communal (56,4% en milieu communal, 40,7% en milieu non communal). Les filles sont les plus exposées à l'abandon scolaire ; soit 34,1% des filles contre 14,1% des garçons. En milieu non communal, 29,5% des enfants quittent l'école vue l'incapacité des parents à financer leurs études, tandis que dans le milieu communal, cette proportion est à 12,1%.

**Figure 22: L'abandon scolaire par raison, sexe, et milieu de résidence pour les enfants, âgés de 6 à 17 ans**



## 9. Conclusion

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Tunisie, 2017, met en évidence l'ampleur et les différentes formes de travail des enfants âgés de 5 à 17 ans. Elle souligne l'interférence des caractéristiques sociales et géographiques dans la répartition sectorielle des activités accomplies par les enfants.

Les résultats confirment que les enfants sont majoritairement impliqués dans les activités agricoles et le commerce. En ce qui concerne leurs statuts du travail, on observe que le plus grand nombre des enfants sont des aides familiaux non rémunérés.

L'enquête souligne aussi que les activités des enfants varient considérablement selon les régions et le milieu de résidence. Les régions du Nord-Ouest et du Centre Ouest se détache du lot par des taux élevés par rapport aux restes du pays.

Plus de 80% des enfants âgés de 5 à 17 ans, parmi les enfants économiquement occupés, sont impliqués dans le travail des enfants. Parmi ces derniers, environ 78% sont dans des travaux dangereux.

Malgré qu'ils ne soient pas considérés comme activité économique, les tâches ménagères sont effectuées pendant un temps considérable et ont des incidences sur la fréquentation scolaire et la santé, de même manière que les activités économiques, surtout pour les filles.

## Annexe

Arrêté du Ministère des Affaires Sociales du 19 Janvier 2000 fixant les types de travaux dans lesquels l'emploi des enfants est interdit:

- Les travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans sont :
  - Les travaux souterrains dans les mines et carrières,
  - Le travail dans les égouts,
  - Le travail dans les fours pour la fonderie et la métallurgie des métaux,
  - Le travail dans les tanneries,
  - Le travail effectué aux façades des bâtiments géants,
  - Le travail de demolition,
  - Le transport des charges dont le poids dépasse les poids maxima fixés pour les enfants par la législation en vigueur,
  - Les travaux de production, de transformation et de transmission de l'électricité et de la force motrice de toute sorte,
  - Les travaux effectués dans les pistes de décollage et d'atterrissage d'avions,
  - Les travaux de ramassage et de traitement des ordures,
  - La fabrication et le transport des explosifs,
  - La fabrication et la manipulation des pesticides,
  - Les travaux effectués dans les réservoirs ou autres récipients contenant des gaz ou vapeurs inflammables ou toxiques,
  - La fabrication et la manipulation de goudron,
  - La fabrication et le commerce de boissons alcoolisées,
  - Le travail dans les clubs et cabarets de nuit et les bars,

Les autres travaux où il y a manipulation de substances non prévues par le présent texte et mentionnées dans la liste des maladies professionnelles fixée par la législation en vigueur ainsi que les composés de ces substances

Organisation Internationale du Travail  
Service des Principes et droits  
fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)

4 route des Morillons

CH-1211 Genève 22 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 799 61 11

Fax: +41 (0) 22 798 86 95

[childlabour@ilo.org](mailto:childlabour@ilo.org)

[www.ilo.org/travaildesenfants](http://www.ilo.org/travaildesenfants)

 @ILO\_Childlabour

Institut National de la Statistique (INS)

70, rue Ech-cham - BP 265 CEDEX

Tunis, Tunisie

Tél.: + (216) 71 891 002

Fax: + (216) 71 792 559

[ins@ins.tn](mailto:ins@ins.tn) - [www.ins.th](http://www.ins.th)

ISBN 978-92-2-230999-3



9 789222 309993